

## COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 19 octobre 2018

<b>TOMBLAINE - 14h20</b>	
<b>Présents</b>	Mmes Marie-Laure GARBELLINI MM Jean-Marie NOËL, Claude BOMPARD, Thierry CARMAUX, Bertrand FRANÇOIS, Thierry KLIPFEL, Michel LEQUEUX, Pierre MANGIN, Edouard MIKOLAJCZYK
	Mmes Gabrielle FARA Christine BELLEVILLE MM Sylvain BROSE, Marcel TEDESCO (représentant Sylvie TEDESCO) Claude BOURZEIX, Jean-Louis DUGRAVOT, Gérard JAWORSKI
<b>Excusés</b>	Mmes Brigitte DHARRÉVILLE, Olivia CHARTON, Delphine GUERELLE, Rachel OTT, Sylvie TEDESCO MM Roland BOHN, Adrien GASSER, Claude ROUSSEAU
<b>LE CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	

### ACCUEILLE

Gabrielle FARA, la nouvelle Directrice Administratif et Financier qui présente son parcours et dont les missions principales sont :

- La gestion globale des Ressources Humaines ;
- Le suivi financier des commissions et de la ligue ;
- Les projets inter frontaliers ;
- Le suivi des matériels ;
- Les commandes des équipements des pôles, des équipes de ligue, des salariés et élus ;
- Etre force de proposition pour optimiser la structuration de la ligue dans une démarche de qualité.

---

### APPROUVE

 Les comptes rendus :

- Du Bureau Directeur du 11 mars 2018 à Metz (par les 5 membres du BD présents) ;
- Du Conseil d'Administration du 30 mars 2018 à Sainte Ménéhould ;
- Des Conseils d'Administration par consultation électronique du 29 mai, 6 juin, 10 juillet, 28 août et 21 septembre 2018.

- ❁ Le calendrier prévisionnel des instances de la ligue :
  - Les Bureaux Directeurs les 23 novembre 2018 et 22 février 2019 à 16 heures ;
  - Les Conseils d'Administration les 19 janvier et 16 mars 2019 à 10h00 ;
  - L'Assemblée Générale le 25 mai 2019 à Troyes sous réserve de la disponibilité de la salle ; la date du 2 juin reste la date d'alternative.
- ❁ La proposition de s'entourer du cabinet d'Expertise comptable AREVALIS, en la personne de Madame Valérie STOPA.
- ❁ La réflexion à propos d'actions régionales à mener afin de montrer son inquiétude aux projets de restructuration du sport en France.

---

## DECIDE

- ❁ De désigner des participants à l'Assemblée Générale fédérale à Créteil les 26 et 27 avril 2019 :
  - Délégué Thierry KLIPFEL ;
  - Délégué suppléant Claude BOMPARD ;
  - Participants Gabrielle FARA et Jean-Marie NOËL, ce dernier étant pris en charge au titre de membre du CA de la FFHB.
- ❁ De valider, sur proposition de la présidente de la *commission de Discipline* afin de compléter les équipes dans les différents bassins, comme membre de la commission :
  - Monsieur Thomas SCHOTT, du club d'Alpha HB ;
  - Monsieur Jean-Pierre GRASSLER, du club de Thann/Steinbach HB
  - Monsieur Georges CANTARUTTI, du comité du Haut-Rhin, sous réserve de la validation et de la qualification de sa licence ;
  - Monsieur Hakim BENAÏSSA, du club de l'Asptt Bar le Duc ;
  - Monsieur Ahcene BATTOU, du comité de la Meuse.

Madame Jacqueline JANKOWSKI du club de Rouffach assurera des fonctions de secrétaire de commission.

Monsieur Emmanuel PREFOT, licencié au Bassin mussipontain HB, est validé comme instructeur de dossier en matière disciplinaire.
- ❁ De proposer à Christelle JANSON une rupture conventionnelle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, devant son refus (pour raisons personnelles) d'occuper les fonctions de Responsable du secrétariat, poste basé au siège de la ligue à Nancy.  
De donner mandat à Jean-Marie NOËL pour négocier le montant de cette rupture ; le montant légal minimum est d'environ 17 500 euros.
- ❁ D'envisager l'embauche de Jérémie CARRÈRE, comme *Chargé de communication et de marketing*, à la condition de la concrétisation de la rupture conventionnelle de Christelle JANSON.
- ❁ D'accorder la somme de 2000 euros au comité du Bas-Rhin dans le cadre de son organisation de *La journée départementale des Ecoles de hand* le 10 juin 2018 à Haguenau.
- ❁ Suite au déplacement du pôle d'Accession féminin du CREPS de Strasbourg à Barr, de laisser Jean-Marie NOËL étudier une éventuelle compensation financière et de la proposer aux intervenants techniques (Jean-Brice GAILLARD et Maxime FISTOLA) ; une augmentation basée sur les indemnités kilométriques définies pour les déplacements de la ligue n'est pas acceptée.

---

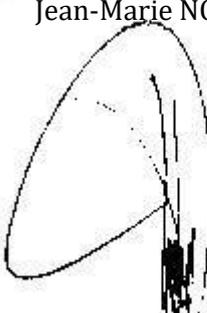
## PREND CONNAISSANCE

- De la prochaine candidature de Jacky BETTENFELD à la présidence de la FFHB.
- Des rentrées des pôles masculins (1 pôle d'Excellence et 3 pôles d'Accession) et féminins (1 pôle d'Excellence et 2 pôles d'Accession) qui se sont déroulées sans problème particulier. Si les participations financières des familles ne rencontrent pas d'opposition, il faut noter des demandes d'aide de la part de 11 familles de joueuses.  
Le pôle d'Accession et la section sportive régionale du bassin d'Alsace a fait sa 1<sup>ère</sup> rentrée au lycée de Barr où de bonnes conditions sont offertes.
- De l'organisation des inter comités féminin (1<sup>er</sup> tour régional) par le comité de Moselle à Sarrebourg en raison de l'indisponibilité du site initialement prévu par le comité des Vosges.
- De la réforme des formations, avec une mise en œuvre complète en septembre 2019 (voir annexes). L'objectif est de faire en sorte que les formations se déroulent dans la proximité des structures, mais il faudra rencontrer les clubs afin d'expliquer ces nouvelles formations.
- De l'organisation de la 2<sup>ème</sup> Ecole d'entraîneurs du Grand Est à Strasbourg les 2,3 et 4 novembre 2018 avec la présence de Guillaume GILLE.
- Du point sur les salariés, du dispositif de « Mise à Disposition » auprès de la FFHB et la réactualisation des cartes professionnelles des salariés.
- De la venue du DNA, François GARCIA, le 6 novembre à Strasbourg afin de suivre la refonte de l'arbitrage au sein de la ligue Grand Est et de définir les articulations des formations arbitres – entraîneurs au sein de l'ITFE.
- Du point sur la *commission Territoriale de l'Arbitrage* et la refonte de l'arbitrage :
  - Des « bassins de vie » mis à jour (voir annexes) ;
  - 354 juges arbitres validés à ce jour, mais le nombre de JA territoriaux acceptant d'officier sur les compétitions régionales est insuffisant, ce qui occasionne des difficultés pour les désignations ;
  - Les tests de rentrée, physiques et des connaissances ont tous été passés par les JA ;
  - Au niveau des stages organisés par bassin, 693 JA ont suivi les formations et fait les tests physiques et de connaissance ;
  - Les relations entre les JA et les entraîneurs sont trop souvent conflictuelles ;
  - Pour les officiels de table, sur 627 candidats, 564 ont été formés ;
  - Pour les superviseurs de JA, 18 personnes sont inscrites en formation ;
  - Pour les Ecoles d'arbitrage :
    - 545 accompagnateurs formés, dont 313 non issus de l'arbitrage ;
    - 77 inscrits à la formation d'animateur d'Ecole d'arbitrage ;
    - 2 clubs de Championnat de France ne sont pas rentrés dans le dispositif.

Jean-Marie NOËL félicite la CTA pour son travail ; la CTA du Grand Est est la plus en avance dans le sens de la réforme de toutes les CTA.
- De l'arrivée dans la phase finale de la conception de l'application à l'usage des JA dans le cadre du dispositif *Ambiances saines et sereines*.  
La question des savoir qui pilote le dispositif et comment, reste encore en suspens.
- De l'appel d'offres en cours afin d'avoir un loueur de véhicule qui permettra à la ligue et aux clubs de bénéficier de conditions avantageuses ; une réponse de la part de Hertz doit intervenir dans les semaines suivantes.

- Du fonctionnement de la commission des Services aux clubs :
  - Manque d'informations issues du bassin alsacien ;
  - Rappelle l'activité en direction de l'Euro 2018 féminin :
    - Le déroulement de la tournée estivale avec les « Road show » ;
    - Des actions de communication (matches de LFH et Proligue, manifestation sportive, St Nicolas ...) ;
    - L'achat de 1700 places ;
    - Des projets d'actions (tournois *Crusep*, dispositif *Tous prêt, Génération Handballissime, Handensemble, ...*)
    - De la venue de musiciens dans le cadre du projet *Demos* et de la mise en place de la chorale.
  - Fait part du devis estimatif pour l'achat d'une structure gonflable, d'environ 10 000 euros.
  
- Du montant des subventions obtenues :
  - 90 000 € pendant 4 ans de la part de la Région Grand Est (104 000 € en 2017) ;
  - 45 000 € du CNDS, part territoriale (65 000 € en 2017) ;
  - 2 fois 12 000 € de la DRDJSCS pour la mise en œuvre du PPF masculin et féminin.
  
- Des informations sur l'assurance fédérale et de offres proposées suite à la venue de Gilles BASQUIN (voir annexes).
  
- De la démission du médecin territorial et de sa commission, en raison de son désaccord quant à son rôle défini au sein de la ligue. Cela implique la non validation de certificats médicaux des JA de plus de 55 ans ayant transmis leurs documents après sa démission et leur non qualification en tant que JA.
  
- De la démission, pour raisons personnelles, de la présidente de la *commission du Marketing et des Finances* ; une des conséquences indirectes est que le calcul de la péréquation kilométrique chez les jeunes de la saison 17-18 n'est pas finalisé et que les modalités de calcul de la saison en cours ne sont pas définies.  
 La réunion de la commission initialement prévue le 2 novembre est donc reportée *sine die*.
  
- De l'activité de la *commission des Statuts et de la réglementation* :
  - Après un début de saison particulièrement chargé en qualification des licences, sans jamais avoir de retard important, la situation est maintenant redevenue normale ;
  - Des difficultés dans les conventions, toujours en trop grand nombre et mal interprétées par la majorité des clubs ;
  - Des demandes de droit de formation, actuellement en nombre restreint ;
  - Des réunions prévues à partir de janvier 2019 avec l'ETR, la CTA et la COC afin de définir une CMCD dont les objectifs soient atteignables par les clubs comme en développement.
 La question est posée afin de savoir qui vérifie les statuts lors de l'affiliation d'un nouveau club ; après contact avec la fédération, il appartient aux instances territoriales d'assister le club dans la mise en place de statuts respectant la déontologie du handball.
  
- Du marketing dans le cadre de l'Euro 2018 :
  - Les buvettes et les prestations VIP, « assis » et « debout », (le traiteur Marco Tullio est retenu) sont à la charge de la ligue ;
  - Un appel d'offres est en cours pour l'accueil des VIP ;
  - Le champagne est en cours de négociation ;
  - Le nettoyage incombe au site ;
  - De l'investissement considérable de la Métropole du Grand Nancy dans l'Euro, en particulier avec la rénovation du parc des sports de Gentilly.
  
- De l'état de la billetterie à ce jour, bien pour les matches de l'Equipe de France, insuffisant pour les autres rencontres. Le taux de remplissage est actuellement de 55% pour le 1<sup>er</sup> tour et 20% pour le second.

- De l'arrivée des équipes (80 personnes) de l'EHF 3 jours avant le match d'ouverture et des difficultés que cette instance impose dans le cadre de l'établissement de la billetterie et des accréditations.
- Du dernier Conseil des présidents et des échanges fructueux sur l'arbitrage, le développement et la gouvernance territoriale. Un manque de communication général est soulevé par les présidents de comité.
- De la prochaine réunion inter régions à la Maison du handball du 9 au 11 novembre prochain avec les régions PACA et du Centre à laquelle sont conviés les présidents de comité des 3 territoires et les 3 CTS coordinateurs ; la ligue Grand Est sera représentée par Jean-Marie NOËL, Gabrielle FARA, Delphine GUERELLE et Claude BOMPARD.
- Du déroulement des championnats :
  - Le début de saison a démarré sans problème particulier dans les 3 bassins ;
  - Le secteur féminin est relativement faible en Alsace et en Lorraine et très pauvre en Champagne-Ardenne suite à de nombreux désengagement ;
  - Un règlement commun a été mis en place et il est présent sur le site de la ligue ;
  - Beaucoup de forfaits et de pénalités sont à déplorer, suite à des blessures ou à des non qualifications de joueurs ;
  - Les conventions génèrent beaucoup d'anomalies, les clubs sont en difficulté dans ce domaine.
- De la réforme, non encore finalisée, des championnats de France des moins de 18 ans masculins et féminins à partir de la saison 2020-2021 :
  - Avec une réduction du nombre d'équipes (64 ou 72) ;
  - En moins de 17 ans pour les féminines ;
 Cela induira une refonte des procédures de qualifications au sein de la ligue Grand Est, refonte qui sera menée par l'ETR et les responsables des pôles.
- Du projet de championnat « inter frontalier » avec des clubs sarrois, luxembourgeois et lorrains, en moins de 13 ans et moins de 15 ans, masculins et féminines, de janvier à mars-avril 2019 :
  - Sous forme de tournois à trois ;
  - En désignant des JAJ (accompagnés) et en mettant un délégué (qui peut être la même personne).
 Il faut inciter les clubs lorrains à participer à ce championnat.

20h10	
Le Président Jean-Marie NOËL 	Le Secrétaire général Claude BOMPARD 

Copie à : - Membres du CA  
 - CTS, salariés, site internet  
 - Comités départementaux, clubs  
 - FFHB

## **LES FORMATIONS**

(pour l'architecture complète, s'adresser aux CTS)



# **Vers un Titre à Finalité Professionnelle pour le niveau IV « Educateur de Handball »**

## NIVEAU IV : 3 types de BESOINS

### ➤ Animer les différentes offres de pratiques dans et en dehors de la structure :

- Ouvrir le club à de nouveaux pratiquants
- Accueillir un public sport santé

### ➤ Encadrer la pratique sportive (dite traditionnelle et compétitive au sein d'un club) :

- Encadrement des équipes et des accompagnateurs des équipes de jeunes
- Animation de l'école de HB
- Entraînement de la formation initiale jusqu'à un niveau régional de compétition

### ➤ Promouvoir les activités et les services de la structure

- Mise en œuvre du projet associatif, sportif et citoyen du club
- Organisation d'événements de promotion et de communication

## 1 METIER « EDUCATEUR DE HANDBALL »

DES TYPOLOGIES D'EMPLOIS

**ANIMER, ENCADRER ET PROMOUVOIR LES PRATIQUES ET LES SERVICES**



# EDUCATEUR DE HANDBALL

PSC1

TFP de Niveau IV à 2 mentions de 250h chacune ou 420h pour les 2. En Autonomie et en Responsabilité

## Mention animateur de pratiques socio-éducatives et sociétales 250 H

## Mention entraîneur territorial 250 H

### UC2-A : Animer des pratiques socio-éducatives et sociétales 170H

### UC2-B : Entraîner une équipe en compétition jusqu'au niveau régional 170H

Certificat Animateur Pratiques éducatives (M5 – M6 - M7)

Certificat Animateur Pratiques sociales (M5 - M8 - M9)

Certificat Entraînement Adultes (M10 – M11 )

Certificat Entraînement Jeunes (M10 – M12)

**Module 6**  
BabyHand et Hand 1<sup>er</sup> pas  
40H

**Module 7**  
Minihand et Hand à 4  
40H

**Module 8**  
Handfit Sport Santé  
40H

**Module 9**  
Handensemble  
40H

**Module 11**  
Entraîneur Adultes 80H

**Module 12**  
Entraîneur Jeunes 80H

**Module 5**  
Agir dans différents milieux socio-éducatifs et sociétaux  
10H

**Module 10 – Animateur d'école d'arbitrage 10H**

### UC1 : Participer à la vie associative d'une structure FFHB 80H

Certificat Contribuer à l'Animation sportive de la structure 40H (M1+M2)

Certificat Contribuer au fonctionnement de la structure 40H (M3+M4)

**Module 1**  
Accompagnateur des Handball  
20H

**Module 2**  
Accueillir en sécurité et responsabilité  
20H

**Module 3**  
Le projet associatif  
Gestion et administration 20H

**Module 4**  
Valoriser – Promouvoir ses activités 20H



# CERTIFICATIONS COMPLEMENTAIRES

## CQP : Coach HANDFIT SPORT SANTE 120H

### Module 2 Titre IV

Accueillir en sécurité et  
responsabilité  
20H

### Module 8 Titre IV

Entretien la santé par le  
Handfit  
40H

### Module

Améliorer la santé par le  
Handfit  
40H

## UCC : Développer l'ancrage territorial de sa structure 80H

### Certificat Développer durablement sa structure 40H (M1+M2)

**Module 1**  
Diversifier ses  
activités et services  
20H

**Module 2**  
Construire et  
développer un  
modèle économique  
pérenne  
20H

### Certificat Développer le Vivre Ensemble et la Citoyenneté 40H (M3+M4)

**Module 3**  
Ethique – Valeurs et  
Vertu du vivre  
ensemble 20H

**Module 4**  
Agir pour prévenir et  
traiter les  
comportements  
déviant 20H



# Equivalence animateur de Handball Vers l'EDUCATEUR DE HANDBALL

PSC1

**Mention Animateur de pratiques socio-éducatives et sociétales 250 H**

**Mention Entraîneur territorial 250 H**

**UC2-A : Animer des pratiques socio-éducatives et sociétales 170H**

**UC2-B : Entraîner une équipe en compétition jusqu'au niveau régional 170H**

Certificat Animateur Pratiques éducatives (M5 – M6 - M7)

Certificat Animateur Pratiques sociales (M5 - M8 - M9)

Certificat Entraînement Adultes (M10 – M11 )

Certificat Entraînement Jeunes (M10 – M12)

**Module 6**  
BabyHand et Hand 1<sup>er</sup> pas  
40H

**Module 7**  
Minihand et Hand à 4  
40H

**Module 8**  
Handfit Sport Santé  
40H

**Module 9**  
Handensemble  
40H

**Module 11**  
Entraîneur Adultes 80H

**Module 12**  
Entraîneur Jeunes 80H

**Module 5**  
Agir dans différents milieux socio-éducatifs et sociétaux  
10H

**Module 10 – Animateur d'école d'arbitrage 10H**

**UC1 : Participer à la vie associative d'une structure FFHB 80H**

**Certificat Contribuer à l'Animation sportive de la structure 40H (M1+M2)**

**Certificat Contribuer au fonctionnement de la structure 40H (M3+M4)**

**Module 1**  
Accompagnateur des Handball  
20H

**Module 2**  
Accueillir en sécurité et responsabilité  
20H

**Module 3**  
Le projet associatif  
Gestion et administration 20H

**Module 4**  
Valoriser – Promouvoir ses activités 20H



# Equivalence Entraîneur régional vers EDUCATEUR DE HANDBALL PSC1

**Mention animateur de pratiques socio-éducatives et sociétales 250 H**

**UC2-A : Animer des pratiques socio-éducatives et sociétales 170H**

Certificat Animateur Pratiques éducatives (M5 – M6 - M7)

Certificat Animateur Pratiques sociales (M5 - M8 - M9)

**Module 6**  
BabyHand et Hand 1<sup>er</sup> pas  
40H

**Module 7**  
Minihand et Hand à 4  
40H

**Module 8**  
Handfit Sport Santé  
40H

**Module 9**  
Handensemble  
40H

**Module 5**  
Agir dans différents milieux socio-éducatifs et sociétaux  
10H

**Mention Entraîneur territorial 250 H**

**UC2-B : Entraîner une équipe en compétition jusqu'au niveau régional 170H**

Certificat Entraînement Adultes (M10 – M11 )

Certificat Entraînement Jeunes (M10 – M12)

**Module 11**  
Entraîneur Adultes 80H

**Module 12**  
Entraîneur Jeunes 80H

**Module 10 – Animateur d'école d'arbitrage 10H**

**UC1 : Participer à la vie associative d'une structure FFHB 80H**

Certificat Contribuer à l'Animation sportive de la structure 40H (M1+M2)

Certificat Contribuer au fonctionnement de la structure 40H (M3+M4)

**Module 1**  
Accompagnateur des Handball  
20H

**Module 2**  
Accueillir en sécurité et responsabilité  
20H

**Module 3**  
Le projet associatif  
Gestion et administration 20H

**Module 4**  
Valoriser – Promouvoir ses activités 20H



# Équivalence Entraîneur inter-régional vers EDUCATEUR DE HANDBALL

PSC  
1

**Mention animateur de pratiques socio-éducatives et sociétales 250 H**

**UC2-A : Animer des pratiques socio-éducatives et sociétales 170H**

Certificat animateur Pratiques éducatives (M5 – M6 - M7)

Certificat animateur Pratiques sociales (M5 - M8 - M9)

**Module 6**  
BabyHand et Hand 1<sup>er</sup> pas  
40H

**Module 7**  
Minihand et Hand à 4  
40H

**Module 8**  
Handfit Sport Santé  
40H

**Module 9**  
Handensemble  
40H

**Module 5**  
Agir dans différents milieux socio-éducatifs et sociétaux  
10H

**Mention Entraîneur territorial 250 H**

**UC2-B : Entraîner une équipe en compétition jusqu'au niveau régional 170H**

Certificat Entraînement Adultes (M10 – M11 )

Certificat Entraînement Jeunes (M10 – M12)

**Module 11**  
Entraîneur Adultes 80H

**Module 12**  
Entraîneur Jeunes 80H

**Module 10 – Animateur d'école d'arbitrage 10H**

**UC1 : Participer à la vie associative d'une structure FFHB 80H**

**Certificat Contribuer à l'Animation sportive de la structure 40H (M1+M2)**

**Certificat Contribuer au fonctionnement de la structure 40H (M3+M4)**

**Module 1**  
Accompagnateur des Handball  
20H

**Module 2**  
Accueillir en sécurité et responsabilité  
20H

**Module 3**  
Le projet associatif  
Gestion et administration 20H

**Module 4**  
Valoriser – Promouvoir ses activités 20H



# Entraîneur Fédéral vers EDUCATEUR DE HANDBALL

PSC1

**Mention animateur de pratiques socio-éducatives et sociétales 250 H**

**Mention Entraîneur territorial 250 H**

**UC2-A : Animer des pratiques socio-éducatives et sociétales 170H**

**UC2-B : Entraîner une équipe en compétition jusqu'au niveau régional 170H**

Certificat Animateur Pratiques éducatives (M5 – M6 - M7)

Certificat Animateur Pratiques sociales (M5 - M8 - M9)

Certificat Entraînement Adultes (M10 – M11 )

Certificat Entraînement Jeunes (M10 – M12)

**Module 6**  
BabyHand et Hand 1<sup>er</sup> pas  
40H

**Module 7**  
Minihand et Hand à 4  
à 4  
40H

**Module 8**  
Handfit Sport Santé  
40H

**Module 9**  
Handensemble  
40H

**Module 11**  
Entraîneur Adultes 80H

**Module 12**  
Entraîneur Jeunes 80H

**Module 5**  
Agir dans différents milieux socio-éducatifs et sociétaux  
10H

**Module 10 – Animateur d'école d'arbitrage 10H**

**UC1 : Participer à la vie associative d'une structure FFHB 80H**

**Certificat Contribuer à l'Animation sportive de la structure 40H (M1+M2)**

**Certificat Contribuer au fonctionnement de la structure 40H (M3+M4)**

**Module 1**  
Accompagnateur des Handball  
20H

**Module 2**  
Accueillir en sécurité et responsabilité  
20H

**Module 3**  
Le projet associatif  
Gestion et administration 20H

**Module 4**  
Valoriser – Promouvoir ses activités 20H



# EDUCATEUR DE HANDBALL vers BPJEPS

PSC1

Mention animateur de pratiques socio-  
éducatives et sociétales 250 H

Mention Entraîneur territorial  
250 H



BPJEPS Sport Co  
UC 1 / 2 / 3 / 4 / 8 / 9

BPJEPS APT  
UC 1 / 2



## LES BASSINS DE VIE DE LA CTA

BASSIN HAGUENAU	BASSIN SAVERNE
<a href="mailto:cta.bassin.haguenau@gmail.com">cta.bassin.haguenau@gmail.com</a>	<a href="mailto:cta.bassin.saverne@gmail.com">cta.bassin.saverne@gmail.com</a>
<b>Responsable : Pierre REYMANN</b> 06 79 45 71 62 Adjoint : Mike BERNHARD 06 38 46 54 59	<b>Responsable : Germain PFISTER</b> 06 09 68 12 53 Adjoint :
HAGUENAU	ALPHA
WISSEMBOURG	AVENIR DURSTEL
VOSGES DU NORD	WINGEN SUR MODER
SOULTZ KUTZENHAUSEN	VAL DE MODER
LAUTERBOURG	INGWILLER BOUXWILLER
BETSCHDORF	HOCHFELDEN DETTWILLER
SELTZ	ACHENHEIM TRUCHTERSHEIM
BISCHWILLER	MARLENHEIM
RHENAN HBC	MOLSHEIM
BRUMATH	MUTZIG
WEYERSHEIM	BISCHOFFSHEIM
VENDENHEIM MUNDOLSHEIM	SARREBOURG
HOERDT	

BASSIN COLMAR	BASSIN UNGERSHEIM
<a href="mailto:cta.bassin.colmar@gmail.com">cta.bassin.colmar@gmail.com</a>	<a href="mailto:cta.bassin.ungersheim@gmail.com">cta.bassin.ungersheim@gmail.com</a>
<b>m Responsable : Nadège MONTELLA</b> 06 74 53 78 57 Adjoint :	<b>Responsable : Patrick BERNARDI</b> 06 72 61 98 28 Adjoint :
COLMAR CENTRE ALSACE	SASL GUEBWILLER
COLMAR HC	SOULTZ BOLLWILLER HB
HBC RIBEAUVILLE	HBC UNGERSHEIM
CS LABAROCHE	US PULVERSHEIM
HBC WINTZENHEIM	CCA ROUFFACH
HBC HORBOURG WIHR	HBVN SOULTZMATT
CSL NEUF BRISACH	FESSENHEIM
HBC MUNSTER	

BASSIN STRASBOURG	BASSIN SELESTAT
<a href="mailto:cta.bassin.strasbourg@gmail.co">cta.bassin.strasbourg@gmail.co</a>	<a href="mailto:cta.bassin.selestat@gmail.com">cta.bassin.selestat@gmail.com</a>
<b>m Responsable : Fabienne FROWITTER</b> 07 71 62 34 60 Adjoint : Jérôme JACQUIN 06 60 22 17 75	<b>Responsable : Christophe BISCH</b> 07 71 74 63 43 Adjoint : Serge JANKOWSKI 06 47 42 59 77
ILLKIRCH GRAFFENSTADEN	SELESTAT
HOENHEIM	VAL D'ARGENT
REISCHSTETT	RHINAU
ECKBOLSHEIM	OBERNAI
STRASBOURG SCHILTIGHEIM ALSACE	BARR
STRASBOURG MAIRIE	BENFELD
STRASBOURG ASPTT	GERSTHEIM
STRASBOURG HAUTEPIERRE	DAMBACH LA VILLE
STRASBOURG UC	VALLEE DE VILLE
STRASBOURG SUD	HILSENHEIM
LINGOLSHEIM	MARCKOLSHEIM
HBC STRASBOURG NEUHOF	ERSTEIN
PLOBSHEIM	
ENTZHEIM HB	
BASSIN MULHOUSE	BASSIN CERNAY
<a href="mailto:cta.bassin.mulhouse@gmail.com">cta.bassin.mulhouse@gmail.com</a>	<a href="mailto:cta.bassin.cernay@gmail.com">cta.bassin.cernay@gmail.com</a>
<b>Responsable : Christian KIENE</b> 06 32 37 58 66 Adjoint : Geoffroy KENTZINGER 06 22 30 07 29	<b>Responsable : Frédéric BOIS</b> 06 59 32 45 50 Adjoint : Grégory BILLEROT 06 95 24 29 51
ASPTT MULHOUSE RIXHEIM	CERNAY WATTWILLER
FC MULHOUSE	HB MASEVAUX
HBC KINGERSHEIM	THANN/STEINBACH HBC
ASS ILLSACH/MODENHEIM	HANDBALL VIEUX THANN
US WITTENHEIM/ENSISHEIM	DOLLER/BURNHAUPT/GUEBWENHEIM
ASCA WITTELSHEIM	UCJE DANNEMARIE
HABSHEIM ST MARTIN	US ALTKIRCH
FC BRUNSTATT	HC VILLAGE NEUF
ENTENTE MULHOUSE	CS ST LOUIS
AC COTEAUX MULHOUSE	SIERENTZ HBC
HBC PFASTATT	
SAUSHEIM HBC	

BASSIN CHARLEVILLE MEZIERES	BASSIN REIMS
<a href="mailto:cta.bassin.charleville@gmail.com">cta.bassin.charleville@gmail.com</a>	<a href="mailto:cta.bassin.reims@gmail.com">cta.bassin.reims@gmail.com</a>
<b>Responsable : Yann COLIN</b>	<b>Responsable : Patrice ALCON</b>
06 75 29 18 21	06 79 43 84 21
Adjoint : Bryan BERTHOLET 06 33 93 58 88	Adjoint :
BOGNY	TAISSY
SEDAN	ST BRICE
YVOIS CARIGNAN	VOUZIERES
HAUTES RIVIERES	CHALONS EN CHAMPAGNE
CHARLEVILLE MEZIERES	MOURMELON
AUBRIVES	EPERNAY
	AY
	REIMS
	BAZANCOURT
	AVIZE
	TINQUEUX
	ST MARTIN D'ABLOIS
BASSIN TROYES	BASSIN BAR LE DUC
<a href="mailto:cta.bassin.troyes@gmail.com">cta.bassin.troyes@gmail.com</a>	<a href="mailto:cta.bassin.barleduc@gmail.com">cta.bassin.barleduc@gmail.com</a>
<b>Responsable : Didier VERRIER</b>	<b>Responsable : Renaud AUDART</b>
06 74 72 46 31	07 77 36 27 48
Adjointe : Sophie LEVEQUE 06 03 41 30 49	Adjoint : Sylvain HOSNELD 06 36 60 24 89
ROSIERES	BAR LE DUC
ETAC	VAUBECOURT MAISON DES JEUNES
US STE MAURE	VITRY LE FRANCOIS
AS STE MAURE TROYES	ST DIZIER
BAR SUR SEINE	CHEVILLON
ROMILLY	PONT VARIN
BRIENNE	MONTIER EN DER
VALLEE ARMANCE	JOINVILLE
ASPTT TROYES	7 SAULX ET PERTHOIS
VENDEUVRE	ST MIHIEL HBC
VALLEE VANNE	HBC COMMERCY
SAVINO CHAPELAIN	CLERMONT EN ARGONNE
BAR/AUBE	VARENNES UNION SPORTIVE
ARCIS	REVIGNY ORNAIN CLUB DES JEUNES
NOGENT SUR SEINE	LAS VOID VACON HB
CONNANTRE	EUVILLE
ANGLURE	VIGNEULLES HBAS

BASSIN CHAUMONT	BASSIN METZ
<a href="mailto:cta.bassin.chaumont@gmail.com">cta.bassin.chaumont@gmail.com</a>	<a href="mailto:cta.bassin.metz@gmail.com">cta.bassin.metz@gmail.com</a>
<b>Responsable : Fabrice MOREL</b>	<b>Responsable : David MICCICHE</b>
06 07 52 65 89	07 69 99 93 73
Adjoint : Mickael GRANGER 06 48 83 92 53	Adjoint : Mathieu FANACK 06 50 18 60 33
LES JEUNES (BOURMONT)	ROMBAS
CHAUMONT	AMNEVILLE
FRONCLES	AMANVILLERS HBC
LANGRES	CONFLANS HBC
CHALINDREY	FENSCH VALLEE HB
VAL DE MEUSE	GUENANGE
CONTREXEVILLE HBC	ES HAGONDANGE HB
HBC BOURBONNAIS	GANDRANGE
NEUFCHATEAU HBC	HEMELANGE
LES JEUNES NOGENTAIS	HBC MONTOIS LA MONTAGNE
LES JEUNES BULGNEVILLOIS	ESAP METZ BORNAY
	MARLY
	METZ HB
	METZ MAGNY HB
	MONTIGNY LES METZ
	MOULINS LES METZ HB
	VAL ST PIERRE
	WOIPPY HB
BASSIN THIONVILLE	BASSIN LUNEVILLE
<a href="mailto:cta.bassin.thionville@gmail.com">cta.bassin.thionville@gmail.com</a>	<a href="mailto:cta.bassin.luneville@gmail.com">cta.bassin.luneville@gmail.com</a>
<b>Responsable : Cristi FERMESANU</b>	<b>Responsable : Anaïs MAUROUARD</b> 06
06 29 51 24 95	64 40 04 46
Adjoint : Jean Paul KLEIN 06 01 78 41 80	Adjointe : Jessy COURTIER 06 88 55 64 39
ALGRANGE	FLAVIGNY FLEVILLE RICHARDMENIL
RODEMACK	NEUVES MAISONS
BLR ARC MOSELLAN	BAYON ASS et CULTURELLE
THIONVILLE MOSELLE HB	BLAINVILLE DAMELEVIÈRES
YUTZ HB FEMININ	COINCOURT FOYER RURAL
HAYANGE	HB LOISIR GONDREVILLE
DEUX VALLEES KOENIGSMACKER	TOUL HB CLUB
KANFEN	ST NICOLAS DE PORT HBC
HETTANGE GRANDE	VARANGEVILLE HCV
SPORTS LOISIRS PAYS SIERCKOIS	DOMBASLE SPORTS HB
HBC BURE	LUNEVILLE SPORTING CLUB
FONTOY US HB	ROSIÈRES HBC

BASSIN NANCY	BASSIN EPINAL
<a href="mailto:cta.bassin.nancy@gmail.com">cta.bassin.nancy@gmail.com</a>	<a href="mailto:cta.bassin.epinal@gmail.com">cta.bassin.epinal@gmail.com</a>
<b>Responsable : Raphaël GARBELLINI</b> 06 81 27 14 73	<b>Responsable : Emilien Humbert</b> 06 36 64 78 90
Adjoint : Serge HUMBERT 06 12 98 62 84	Adjoint : Ghislain CHOLLEY 06 32 41 49 01
GRAND NANCY METROPOLE	EPINAL
MAXEVILLE	MIRECOURT HBC
CHATEAU SALINS	DOMPAIRE HB ASS SPORT CO
LIVERDUN HBC 89	HADOL HBC
HB BLENOD et PONT A MOUSSON	HBC REMIREMONT
DIEULOUARD HB ESS	VALLEE DE LA HAUTE MOSELLE
HBC SLUC NANCY	VALLEE DE CLAUURIE et du THOLY
JARVILLE JEUNES HB	GERARDMER AS HB
SMEPS HB 54	HBC DE FRAIZE
VILLERS HB	ST DIE DES VOSGES HB
PAGNY/MOSELLE HB	STE MARGUERITE HBC
ETOILES SPORTIVE DE CUSTINES HB	RAMBERVILLERS SPORTS LOISIRS
	SMB HB
	HBC DE SENONES
BASSIN FORBACH	BASSIN VERDUN
<a href="mailto:cta.bassin.folschviller@gmail.com">cta.bassin.folschviller@gmail.com</a>	<a href="mailto:cta.bassin.verdun@gmail.com">cta.bassin.verdun@gmail.com</a>
<b>Responsable : Pascal DUFLOT</b> 06 82 67 46 42	<b>Responsable : Chantal HENRY</b> 07 80 41 33 97
Adjoint : Adeline DJAKULOVIC 06 03 82 16 86	Adjoint : Vincent VOLTAT 06 87 03 92 53
PORCELETTE	LONGUYONNAISE ENTENTE SPORT.
BOUZONVILLE	GORGY CLUB ATHLETIQUE HB
COURCELLES CHAUSSY	VERDUN AGGLOMERATION HB
CESC HANDBALL BOULAY	HBC ST CHARLES HAUCOURT
HBC DE VIGY	DAMVILLERS HBC
FALCK	MONTMEDY HBC
CARLING HBC	MONT ST MARTIN USL
HOMBOURG HBC	HBC SAULNOIS
FOLSCHVILLER	P2H HANDBALL
FORBACH	REHON
STIRING	MEXY HB SPORTING CLUB
SARREGUEMINES HB	VILLERUPT HBC
SARRALBE	ETAIN RAYON ARTISTIQUE

## **ASSURANCES**

### **PERIMETRE D'INTERVENTION DU CONTRAT FEDERAL**

Il s'agit d'un contrat d'assurances **collectif** pour l'ensemble des structures et des licenciés

En cas d'accident uniquement (y compris accident vasculaire en cas de décès)

à la seule condition que ces activités soient **dispensées et agréées** par la FFHB ou par ses organes déconcentrés (ligues, comités, clubs)

**Les structures associatives ou commerciales non affiliées et non agréées ne sont pas assurées par le contrat fédéral et leurs adhérents ne bénéficient pas des garanties du contrat fédéral.**

# L'activité Handball et la réponse FFHandball/MMA

## la RC

> Les responsabilités de la Ligue, du Comité, du Club

Deux types de responsabilité Les responsabilités d'une association sont les mêmes que celles de toute autre personne physique ou morale. Autrement dit, elle doit, d'une part, réparer les dommages qu'elle peut causer à des tiers et est, d'autre part, passible de poursuites pénales en cas d'infraction. On distingue la responsabilité civile de la responsabilité pénale.

### >> La responsabilité civile

On parle de responsabilité civile lorsqu'il y a **obligation de réparer un dommage causé à autrui**. Elle est délictuelle quand le dommage a été causé indépendamment de tout contrat ou contractuelle lorsque le dommage résulte de l'inexécution, ou du retard dans l'exécution, d'un contrat.

### >> La responsabilité pénale

L'objet de la responsabilité pénale n'est pas la réparation d'un dommage, mais **l'application d'une sanction lorsqu'il y a violation d'une loi ou d'un règlement** et que celle-ci constitue une infraction. L'infraction peut être commise intentionnellement ou non. Les peines applicables aux délits et crimes sont définies dans le Code pénal.

## Le contrat fédéral n° 114 246 500

### Pour qui ?

- les licenciés,
  - les préposés, dirigeants et membres non licenciés des personnes morales,
  - les personnes titulaires d'une licence « événementielle,
  - les cadres techniques,
  - les bénévoles,
- \* les personnes non licenciées à la FFHB participant à une manifestation de nature non compétitive, initiation, découverte, essai, activités périscolaires, Handfit, baby hand, intervention en milieu carcéral, service civique, organisée par les assurés personnes morales.

## La responsabilité des dirigeants

Il faut entendre par dirigeants les responsables membres du conseil d'administration ou de l'instance dirigeante de l'association, mais aussi, le cas échéant, les personnes qui, dans les faits, dirigent l'association (dirigeants de fait). Les dirigeants d'une association sont des mandataires dont la responsabilité personnelle peut se trouver engagée tant sur le plan civil que pénal.

Dès lors, le dirigeant peut se trouver dans l'obligation de réparer les conséquences pécuniaires sur son propre patrimoine.

>> La responsabilité civile

### A l'égard de l'association

La responsabilité des dirigeants d'une association peut être recherchée devant les tribunaux, pour les fautes commises dans leur gestion, sous réserve que ces fautes aient causé un dommage à l'association, et que cette dernière en demande réparation.

### A l'égard des membres ou des tiers

Les dirigeants ne sont responsables que des fautes personnelles commises indépendamment de leurs fonctions ; c'est le cas notamment lorsqu'ils sortent de l'objet social de l'association ou de leurs attributions.

### En cas de cessation de paiement

Tous les dirigeants de droit ou de fait de l'association peuvent être sanctionnés lorsqu'il peut leur être reproché des fautes ayant concouru à la mise en redressement ou en liquidation judiciaire de l'association. Les sanctions applicables sont notamment le comblement de passif, la faillite personnelle, l'interdiction de gérer.

Le fait que l'association puisse être poursuivie en tant que personne morale n'exclut pas la possibilité de rechercher la responsabilité personnelle des dirigeants en leur qualité de personnes physiques. Les dirigeants peuvent donc être personnellement mis en cause, notamment pour des infractions de droit commun (abus de confiance, publicité mensongère...), des infractions en matière fiscale et sociale et des infractions propres aux associations (loi de 1901, législation relative aux associations

# L'Obligation pour la FFHandball et ses clubs

## La loi et la jurisprudence

Code du Sport:

**Obligation d'information sur l'utilité de souscrire** l'Individuelle Accidents afin d'éviter la mise en cause du club et de la Fédération

Mais aussi quelques cas de Jurisprudence allant au delà:

Ex: CA Versailles, 5 mars 2015, RG n° 13/01503 (membre de l'équipe de France de BMX gravement blessé lors d'une épreuve)

⇒ Fédération tenue à une obligation d'information **personnalisée et renforcée** à l'égard de ses sportifs de haut niveau

Solution: Proposition d'option complémentaire

# Conseil aux Structures

## que faire?

Vérifier que chaque membre est licencié: RC acquise

a souscrit l'IA de base: capitaux, rbt frais de traitement...

IA de base prévoit automatiquement l'Assistance Rapatriement sans franchise kilométrique lors des déplacements

Posséder les autorisations parentales pour les Mineurs

Posséder les coordonnées de MMA Assistance, le numéro de convention : indispensable en cas de problème sérieux

Proposer les options complémentaires en cas de besoin (salariés, indépendants...)

# L'assurance des véhicules utilisés par la Structure

- **Toute personne physique ou morale faisant circuler un véhicule doit obligatoirement souscrire une assurance destinée à couvrir sa responsabilité civile en cas de dommages causés à des tiers (atteinte aux personnes et aux biens). Celle-ci doit couvrir la responsabilité de toute personne ayant la garde ou la conduite, même non autorisée, du véhicule. Cette obligation incombe tant au propriétaire du véhicule concerné qu'à toute personne ou organisme utilisant ledit véhicule, à titre gratuit ou onéreux.**
- **Ainsi, l'association doit être vigilante non seulement pour les véhicules lui appartenant mais aussi pour tous les véhicules dont elle a l'usage (véhicules loués ou empruntés).**
- **Les véhicules de l'association**
- **En complément de l'assurance obligatoire de responsabilité civile automobile, l'association peut souscrire des garanties facultatives pour le véhicule (incendie, dommages tous accidents ou collision, vol, bris de glace) et pour le conducteur (individuelle conducteur) ainsi qu'une garantie de protection juridique.**
- **Les véhicules loués ou prêtés à l'association**
- **En fonction des garanties souscrites par le propriétaire, l'association doit, si c'est nécessaire, demander des extensions.**
- **Quelle que soit la situation (véhicule loué, prêté ou dont l'association est propriétaire), le conducteur doit posséder le permis de conduire approprié et en état de validité et le véhicule utilisé doit être adapté aux personnes transportées, lorsqu'il s'agit d'organiser le transport de personnes handicapées ou d'enfants de moins de dix-sept ans (ce dernier étant assimilé au transport scolaire et soumis aux mêmes règles).**
- **Dans le cas où le conducteur du véhicule ne possède pas de permis valable et si les conditions réglementaires de sécurité ne sont pas respectées, l'assureur peut se retourner contre l'association pour se faire rembourser des sommes versées aux victimes.**

# L'assurance «Auto-Mission»

L'assurance s'applique à l'occasion d'une mission confiée par le club au bénéficiaire de la garantie, mission exercée dans le strict cadre des besoins du club souscripteur.

COVEQ Fleet  
Gestionnaire  
MMA  
19 Square Gambon  
58200 COSNE COURS SUR LOIRE  
FFHANDBALL

**CONTRAT « ASSURANCE AUTO-MISSION »**

BULLETIN D'ADHESION  
(réservé aux clubs et structures FFHB)

CLUB SOUSCRIPTEUR : \_\_\_\_\_ N° de SIRET (Obligatoire) : \_\_\_\_\_

**TABLEAU DES GARANTIES**

**GARANTIES**

> R.C. DU COMMETTANT

> ASSURANCE DES VEHICULES PERSONNELS DES PREPOSES EN MISSION :

- R.C. auto
- Dommages par accident
- Vol
- Incendie
- Défense pénale et Recours suite à accident
- Assistance aux personnes et au véhicule

> OPTIONS

- Bris de glaces
- Ragages et objets personnels
- Garantie du conducteur

FORFAIT KILOMETRIQUE ANNUEL CHOISI PAR

<input type="checkbox"/>	0 à	3 000 km	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	3001 à	10 000 km	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	10001 à	30 000 km	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	30001 à	50 000 km	<input type="checkbox"/>

**Pour bénéficier des garanties :**

Remplir le bulletin d'adhésion se trouvant sur le site [www.ff-handball.org](http://www.ff-handball.org) dans l'onglet « Pratiquer et Assurance »

et adresser le bulletin accompagné du chèque correspondant aux garanties choisies :

**MMA**  
**19 square Gambon**  
**58200 Cosne Cours sur Loire**  
Ou par mail : [Assurances.handball@mma.fr](mailto:Assurances.handball@mma.fr)